



## PROGRAMME DE FORMATION

# Classe virtuelle / Le décret tertiaire

(référence C45-CV)

### Objectifs

---

- Identifier les différents champs d'application du décret tertiaire
- Connaître ses objectifs de performance et les obligations de l'assujetti
- Comprendre l'impact du décret sur les opérations de réhabilitation, les baux et stratégies patrimoniales

### Public

---

Directeurs, chefs de projets, responsables d'opérations en collectivités ou Epl

### Prérequis

---

Aucun prérequis nécessaire

### Méthodes et support

---

La classe virtuelle permet de recréer, à distance, une salle de classe réelle. Concrètement, chaque participant se connecte à une plateforme en ligne à l'aide d'un lien de connexion qui lui est préalablement transmis. Il rejoint alors, en ligne, le formateur et les autres participants. Le déroulement de la classe virtuelle alterne présentation théorique et activités pédagogiques interactives (sondages, quiz, mur participatif ...). Chacun a la possibilité d'échanger, de partager et de poser des questions.

### Durée

---

0,25 jour(s)

2:00 heures

### Informations complémentaires

---

**Intervenant:** Formation animée par un consultant Energie - SCET

**Horaires de programmation:** de 14h00 à 16h00

**A noter:** Afin de participer pleinement à la session, nous vous conseillons de vous isoler dans un bureau et vous recommandons d'utiliser un ordinateur équipé d'une webcam

**Organisation :**

– Contact : edith.haddad@scet.fr ; tél : 01 53 44 06 14

– Formation à distance ; assistance technique via prestataire

– Suivi et évaluation : suivi de l'action (rapport de connexion) , évaluation des résultats (évaluation de l'acquisition des connaissances par le stagiaire) : via un questionnaire en ligne (via prestataire)

- Accessibilité aux personnes handicapées : SCET Formation est particulièrement sensible à l'accessibilité de ses formations à tous et à l'intégration des personnes en situation de Handicap. Contactez-nous afin d'étudier les alternatives possibles

[www.scet-formation.fr](http://www.scet-formation.fr)

SCET - 52, rue Jacques Hillairet 75612 PARIS cedex 12

SA au capital de 26 608 000€ RCS Paris 562 000 349 SIRET 562 000 349 02188

SCET Formation - Tél.: + 33 (0) 1 53 44 06 14 ou 06 42 – courriel : formation@scet.fr

Activité enregistrée sous le n° 11754199575 auprès du préfet de la région Ile-de-France - Cet enregistrement ne vaut pas agrément de l'Etat





Pour tout renseignement complémentaire : [formation@scet.fr](mailto:formation@scet.fr)

[www.scet-formation.fr](http://www.scet-formation.fr)

SCET - 52, rue Jacques Hillairet 75612 PARIS cedex 12

SA au capital de 26 608 000€ RCS Paris 562 000 349 SIRET 562 000 349 02188

SCET Formation - Tél. : + 33 (0) 1 53 44 06 14 ou 06 42 – courriel : [formation@scet.fr](mailto:formation@scet.fr)

Activité enregistrée sous le n° 11754199575 auprès du préfet de la région Ile-de-France - *Cet enregistrement ne vaut pas agrément de l'Etat*





## Contenu

---

- Les champs d'application du décret tertiaire
- Les objectifs de performance à respecter
- Les impacts sur les opérations de réhabilitation, les baux et les stratégies patrimoniales
- Les conditions de modulation des objectifs
- Quelles sont les informations à transmettre ? Comment ?
- Les pénalités encourues en cas de non respect du décret tertiaire